



Formation

Étudiants étrangers: formation onéreuse et *potentiel inexploité*

17.03.2019

D'un coup d'oeil

Pendant l'année académique 2017/18, quelque 13 000 étrangères et étrangers d'États extra-européens ont étudié en Suisse. Un grand nombre d'entre eux ont suivi une filière MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques), à noter que la Suisse connaît une pénurie de main-d'œuvre parfois sévère pour les professions concernées. Les frais de formation de ces étudiants sont souvent couverts par les pouvoirs publics, mais ces étudiants ne peuvent travailler en Suisse au terme de leurs études que s'ils satisfont des conditions strictes. Comment la Suisse peut-elle mieux exploiter ce potentiel? Dans le présent dossier, nous examinons les faits, identifions des problèmes et proposons des solutions.

Inhalt

1. L'essentiel en bref
2. Position d'économiesuisse
3. Les talents en tant que moteur de l'innovation: la concurrence pour attirer les meilleurs talents
4. La pratique de la Suisse et d'autres pays en matière d'admission
5. Étudiants originaires d'États tiers: les faits
6. Résumé et solutions

URL: <https://www.youtube.com/watch?v=plHi5LLXZMk>

L'essentiel en bref

Face à la pénurie de main-d'œuvre spécialisée, la concurrence mondiale pour attirer les talents s'intensifie. De nombreux pays tentent d'attirer davantage d'étudiants étrangers dans l'espoir qu'ils restent et intègrent ensuite le marché du travail. C'est également le cas de la Suisse, qui le fait avec succès en ce qui concerne les personnes provenant des États membres de l'UE et de l'AELE. Grâce à la libre circulation des personnes, les étudiants originaires de ces pays peuvent sans problème rester travailler en Suisse au terme de leurs études. Mais pour les étudiants d'autres pays, les conditions sont tout sauf attrayantes – d'où le mauvais positionnement de la Suisse dans la concurrence mondiale pour attirer les meilleurs talents. La Suisse ne délivre chaque année qu'entre 150 et 200 permis de travail, alors que 3000 personnes originaires d'États tiers environ décrochent un diplôme. Nous sommes pris à notre propre piège, car la Suisse investit chaque année pas loin de 200 millions de francs dans la formation de cette main-d'œuvre spécialisée. Un grand nombre des étudiants concernés suivent des filières débouchant sur des professions qui connaissent une pénurie de main-d'œuvre spécialisée, les professions MINT notamment. À cela s'ajoute que ces personnes connaissent déjà la Suisse, ce qui simplifie grandement leur intégration. Et pourtant, elles ne peuvent pour ainsi dire pas intégrer le marché du travail. Notre analyse montre que quatre problèmes sont prioritairement responsables de cette situation: les contingents, l'impossibilité d'effectuer un stage, la brièveté de la période de recherche et l'exigence d'un engagement à quitter le pays à la fin des études. C'est à ces problèmes qu'il faut s'atteler.

Position *d'économiesuisse*

- De nombreuses professions font face à une pénurie de main-d'œuvre spécialisée. Par ailleurs, 13 000 personnes originaires d'États tiers étudient en Suisse, dont plus de la moitié dans une filière MINT. Nous devons donc mieux exploiter ce potentiel.
- Les personnes originaires d'États tiers qui achèvent des études dans une haute école suisse devraient être exemptées des contingents. Ceci rendra plus attrayant le recrutement de personnes formées en Suisse.
- Les stages sont un instrument de sélection important pour les milieux économiques et ils offrent aux étudiants un moyen d'entrer dans la vie active. Il devrait être possible d'effectuer un stage pendant les études ou pendant la période de recherche.
- Il devrait être possible d'obtenir une prolongation de six mois, unique, de la période de recherche.
- Les représentations suisses à l'étranger devraient cesser d'exiger des engagements écrits à quitter le pays. Cette pratique d'un autre temps dissuade les talents et entrave l'intégration sur le marché du travail. Il faut donc la supprimer.



Les talents en tant que moteur de l'innovation:
la concurrence pour attirer les meilleurs talents

La guerre des talents a démarré dès la fin des années 1990. En 1998, la société de conseil américaine McKinsey prédisait, dans une étude, que les personnes intelligentes avec une compréhension élevée de la technologie, une perspicacité générale et une agilité opérationnelle seraient la ressource la plus recherchée par les entreprises dans les vingt années à venir. Aujourd'hui, exactement vingt ans plus tard, l'importance des personnes hautement qualifiées pour la compétitivité et le potentiel d'innovation d'un pays est incontestée. Plusieurs études ont montré, depuis, que le succès d'une économie tient pour une part non négligeable à sa capacité à attirer les talents mondiaux.¹ La concurrence pour attirer les talents s'est encore accrue avec les changements démographiques et la hausse constante de la demande de spécialistes techniques qualifiés, dans le sillage des progrès technologiques.

Ouvrir le marché du travail aux étrangers titulaires d'un diplôme suisse portera ses fruits

Dans ce contexte, le potentiel des étudiants étrangers a gagné en importance. Un nombre croissant de pays voient ces étudiants comme un réservoir important de talents mondiaux et s'efforcent de les séduire. L'intégration de diplômés étrangers sur le marché du travail suisse présente plusieurs avantages par rapport au recrutement à l'étranger: D'une part, les diplômés étrangers ont passé plusieurs années en Suisse, ce qui leur permet d'acquérir des compétences linguistiques, de se faire une place dans la société locale et de s'intégrer plus facilement. D'autre part, ils sont titulaires d'un diplôme suisse, en adéquation avec le marché du travail suisse et ne nécessitant pas de reconnaissance spéciale. Ce faisant, ils occasionnent moins de coûts sociaux et économiques. Le fisc est également gagnant, car il encaisse des recettes supplémentaires si les diplômés intègrent le marché du travail suisse et paient des impôts ici. Pour des pays comme la Suisse, l'Allemagne ou la Finlande qui ont des taxes d'études faibles et subventionnent ainsi leurs étudiants internationaux, l'investissement est particulièrement rentable financièrement si les diplômés restent après leurs études et travaillent.

D'autres États appâtent les étudiants étrangers

Au vu de la situation, de plus en plus d'États s'efforcent d'accroître l'attrait des études pour les étrangers. Cela passe souvent par la simplification des dispositions en matière de visa ou d'un accès facilité au marché du travail. Les pays sont également de plus en plus nombreux à se doter de réglementations spéciales pour les titulaires d'un diplôme d'une filière MINT, c'est-à-dire les mathématiques, l'informatique, les sciences naturelles et la technique. Depuis 2016, les États-Unis, par exemple, accordent deux années supplémentaires aux diplômés étrangers d'une filière MINT pour acquérir une expérience pratique sur le marché du travail indigène. Depuis 2016, l'Australie, qui dispose d'un système de points pour l'admission d'étrangers sur son marché du travail, donne des points supplémentaires aux diplômés étrangers d'une filière MINT. La Nouvelle-Zélande et le Canada ont également des systèmes similaires. L'Union européenne souhaite aussi attirer davantage d'étudiants d'États tiers. La Commission européenne a adopté une directive en 2016 pour améliorer son attractivité et harmoniser ses dispositifs. Même la Chine entre timidement dans la danse. En résumé, on peut dire que de nombreux pays ont identifié le potentiel des étudiants étrangers et prennent des mesures offensives dans ce domaine, pour profiter des meilleurs talents.



La pratique de la Suisse **et d'autres pays en matière d'admission**

La Suisse n'a pas de loi spéciale réglant la situation des étudiants étrangers. La politique suisse en matière d'immigration présente un caractère dual: Elle distingue les étrangers originaires des pays de l'UE/AELE de ceux originaires d'États tiers. Les étudiants et diplômés originaires des pays de l'UE/AELE bénéficient des avantages prévus par l'accord sur la libre circulation des personnes, alors que ceux originaires d'États tiers sont soumis à la loi sur les étrangers (Létr), nettement plus restrictive.

Les étudiants d'États tiers sont admis pour une formation en Suisse à plusieurs conditions. Ils doivent présenter une confirmation de leur acceptation par l'établissement d'enseignement concerné et disposer d'un logement approprié, des moyens financiers nécessaires, du niveau de formation et des qualifications personnelles requis pour la formation visée. Après l'achèvement de la formation, ils peuvent demander une seule et unique prolongation du visa, pour une durée de six mois, pour chercher un emploi. Pendant la formation et le délai de recherche, les étudiants ont le droit de travailler jusqu'à 15 heures par semaine. Dès lors, il n'est pas possible d'effectuer un stage à temps plein.

Des obstacles élevés pour entrer sur le marché du travail suisse

Si, après l'achèvement de leur formation, les étudiants originaires d'États tiers trouvent un poste en Suisse, ils doivent demander un permis de travail. Celui-ci n'est accordé que dans la mesure où l'activité revêt un intérêt scientifique ou économique prépondérant. Cependant, cela ne suffit pas pour obtenir un permis. En effet, à l'instar des travailleurs immigrés originaires d'États extra-européens, les étudiants originaires d'États tiers sont soumis à des contingents. En d'autres termes, même le meilleur talent ne recevra pas de permis si les contingents sont déjà épuisés. En 2018, les contingents pour les travailleurs originaires d'États tiers étaient de 3500 permis de travail². Pour 2019, ils ont été portés à 4500. Les expériences de ces dernières années montrent que les contingents sont régulièrement épuisés. En particulier dans les cantons avec une forte proportion d'entreprises internationales, comme Bâle, Zurich et Genève, ils sont souvent épuisés avant la fin du premier semestre. Les doctorants échappent toutefois aux contingents. De même, les postes d'assistants dans le cadre d'un doctorat ne sont pas soumis aux contingents.

La pratique en matière d'admission est organisée à l'échelle cantonale. Les autorités cantonales décident si un délai de six mois est accordé pour la recherche d'un emploi et si l'activité visée présente un intérêt scientifique ou économique prépondérant.

Un engagement à quitter le pays dépourvu de bases légales

En vigueur depuis 2011, la pratique actuelle se fonde sur une initiative parlementaire de Jacques Neiryndck de 2008. Avant cela, la pratique était encore plus restrictive: On appliquait une priorité nationale absolue. Avant de pouvoir demander un permis de travail pour une personne originaire d'un État tiers, un employeur devait prouver qu'il avait diffusé des annonces pour le poste sans succès. De même, un étudiant était autorisé à se former dans une haute école suisse, à condition que son départ à la fin des études soit considéré comme garanti. Il est intéressant de constater qu'un engagement à quitter le pays est toujours demandé, alors même qu'il n'y a plus de bases légales pour le faire. Des représentations suisses à l'étranger exigent un engagement écrit à quitter le pays, à fournir avec la demande de visa (cf. encadré n° 1). Nous avons tenté d'éclaircir cette question, mais les raisons de cette pratique restent peu claires. Il est évident qu'elle dissuade des talents potentiels et des diplômés d'États tiers de chercher du travail en Suisse après avoir obtenu leur diplôme.

Bien que la mise en œuvre de l'initiative parlementaire de Jacques Neiryndck ait supprimé, dans la loi, l'assurance du départ parmi les conditions à l'admission, nous avons constaté au cours de nos recherches qu'une confirmation écrite était toujours réclamée dans la pratique. Concrètement, les demandeurs sont priés de garantir par écrit leur départ au terme de leurs études et de s'engager à ne pas demander une prolongation du permis de séjour. Cela est d'autant plus intéressant que la loi prévoit la possibilité de demander une prolongation du permis, pour une durée de six mois, pour chercher un emploi. Cette pratique dissuade des talents potentiels, cela ne fait pas de doute. Elle dissuade également des diplômés originaires d'États tiers de chercher un emploi en Suisse après l'achèvement de leur formation.

La garantie de sortie est demandée explicitement sur les sites internet des représentations suisses en Russie, en Chine, en Inde et dans d'autres pays (pages consultées le 16 octobre 2018). L'EPFZ demande aussi à ses étudiants potentiels de fournir un tel engagement écrit. Une personne déposant une demande pour un visa étudiant auprès de l'ambassade de Suisse à Shanghai doit, par exemple, fournir le document suivant:

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Consulate General of Switzerland in Shanghai

VERPFLICHTUNG / ENGAGEMENT / DECLARATION

Verpflichtung
Ich verpflichte mich hiermit, die Schweiz nach Ablauf meines Studiums zu verlassen. Gleichzeitig erkläre ich, in der Schweiz keine Verlängerung der Aufenthaltsbewilligung nach Ablauf des Studiums zu beantragen. Ich bin mir bewusst, dass ich mit meiner Unterschrift eine gesetzliche Verpflichtung nach schweizerischem Recht eingeleite.

Engagement
Je m'engage par la présente à quitter la Suisse après mes études. Je m'engage également à ne solliciter aucune demande de prolongation du permis de séjour après mes études en Suisse. Je suis conscient(e) du fait que ma signature signifie une obligation légale selon le droit suisse.

Declaration
I herewith declare to leave Switzerland after my studies. I furthermore declare that I will not apply in Switzerland for any extension of the permit after my studies. I am aware that my signature set under this declaration is of legal significance according to Swiss law.

条约声明
我就此声明，我在结束学业后离开瑞士。我进一步保证，我不会在学业结束后在瑞士申请延长居留许可。我认识到，我在本条约声明上的签字是依据瑞士法律生效并受其约束的。

Ort und Datum
lieu et date
place and date
地点和日期

Unterschrift
signature
signature
签名

Consulate General of Switzerland in Shanghai
23F, Building A, 170 East 1st Street

Accès au marché du travail: Comment cela se passe-t-il ailleurs?

Un regard par-delà nos frontières montre que de nombreuses économies concurrentes ont facilité l'accès à leur marché du travail pour les diplômés étrangers et offrent ainsi un accès beaucoup plus facile que la Suisse. En Autriche, en France, en Finlande et aux Pays-Bas, les diplômés originaires d'États tiers peuvent rester douze mois après la fin de leurs études pour chercher un emploi. En Allemagne, ils ont même 18 mois pour décrocher un contrat sur le marché du travail. S'ils retournent dans leur pays immédiatement après l'achèvement de leurs études, ils peuvent par la suite demander un visa de six mois pour chercher du travail en Allemagne. L'Irlande prévoit même un délai de jusqu'à 24 mois. Les pays baltes et la Suède prévoient un délai de six mois seulement, comme la Suisse. Cependant, des mesures d'assouplissement se dessinent et pourraient être introduites ces prochaines années. La directive européenne («recast directive») de 2016 prévoit que tous les États membres accordent un délai de transition de neuf mois au moins. Certains pays européens autorisent l'exercice d'une activité lucrative à plein temps ou la réalisation d'un stage, dans certains cas même pendant la période de recherche. De plus, dans la majorité des pays européens, les permis de travail pour les personnes formées sur leur territoire ne sont pas soumis à des contingents.

Les pays anglo-saxons offrent pour la plupart des solutions généreuses aux diplômés étrangers. En règle générale, ceux-ci peuvent non seulement chercher un emploi au terme de leurs études, mais également travailler et acquérir une expérience pratique avec un permis de séjour temporaire. S'ils décrochent un contrat à durée indéterminée pendant cette période, ils peuvent obtenir un permis de séjour – un appui de l'employeur est parfois nécessaire. Les États-Unis autorisent les diplômés étrangers à rester pendant une année supplémentaire. Ceux des filières MINT peuvent demander une prolongation de deux ans. Au Canada, les diplômés étrangers peuvent rester jusqu'à trois ans après l'achèvement de leurs études. En Australie, la durée supplémentaire varie entre un an et demi et quatre ans en fonction de la durée des études et de la filière. Pendant cette période, les diplômés peuvent acquérir de l'expérience sur le marché du travail.

La figure 1 indique les délais fixés dans des pays comparables pour la recherche d'un emploi et de premières expériences professionnelles. Par rapport aux autres pays, la Suisse se distingue par une pratique restrictive.

Figure 1

Délai de recherche, dans plusieurs pays

Pays	Durée, en mois
Suisse	6
Suède	6
Autriche	12
France	12
Allemagne	18
Irlande	24
États-Unis	12-36
Australie	18-48
Canada	36 max.

Source : Sites internet des autorités compétentes des différents pays
www.economiesuisse.ch



Afin de mettre en évidence le potentiel qui échappe à la Suisse en raison de sa politique restrictive et les coûts qui sont engagés en matière de formation, nous avons examiné les quatre questions suivantes:

- Combien de personnes originaires d'États tiers étudient en Suisse?
- Dans quelles filières étudient-elles?
- Combien de diplômés originaires d'États tiers restent et travaillent en Suisse après l'achèvement de leur formation?
- Combien coûte leur formation aux contribuables suisses?

Pour répondre à ces questions, nous avons compilé les données publiques de l'Office fédéral de la statistique. Les étudiants et titulaires de diplômes y sont relativement bien comptabilisés, aussi en fonction du lieu de scolarisation. À cet égard, les statistiques distinguent les personnes formées en Suisse des personnes ayant un diplôme de fin d'études secondaires étranger, aussi appelés «étrangers scolarisés à l'étranger». Les étudiants et diplômés d'États tiers qui nous intéressent sont justement ces étrangers scolarisés à l'étranger.

Combien de personnes originaires d'États tiers étudient en Suisse?

Depuis les années 1990, une tendance générale se dessine clairement dans le paysage des hautes écoles à l'échelle mondiale: Toujours plus d'individus entreprennent des études à l'étranger. En Suisse aussi cette tendance est manifeste. Au cours des vingt dernières années, la part des étudiants étrangers a doublé, passant de 10% à 20% pour l'année académique 2017/18. Près de 30% de ces étrangers scolarisés à l'étranger sont originaires d'États tiers. Les autres étudiants de ce groupe, et donc la majorité, viennent des pays de l'UE/AELE.

Pour l'année académique 2017/18, 5,6%³ des étudiants dans les hautes écoles suisses étaient originaires d'États tiers. Ils étaient bien plus nombreux dans les hautes écoles universitaires (7,1%) que dans les hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques (3,2%⁴). En chiffres absolus pendant la période sous revue, 12 894 étudiants originaires d'États tiers étaient immatriculés dans une haute école suisse pour un bachelor, un master ou un doctorat, dont 10 125 dans une université. Si on considère les niveaux d'études, près de 34% de ces étudiants étaient inscrits pour des études de doctorat, 43% environ pour des études de master et 23% environ pour des études de bachelor. Si on considère les diplômes, on constate que, en 2017, 2903 personnes originaires d'États tiers ont décroché un bachelor, master ou doctorat. Quelque 17% des doctorats décernés en Suisse sont allés à des étudiants originaires d'États tiers. La proportion est de 9% pour les masters et de 2% pour les bachelors.

Figure 2

Nombre d'étudiants et de diplômés selon l'origine

► Les chiffres concernent des étudiants et des diplômés des niveaux bachelor, master et doctorat. Les filières aboutissant à un diplôme ou à une licence, amenées à disparaître, ne sont pas prises en compte.

	Étudiants en 2017/18	Diplômés en 2017
Total en Suisse	228 572	53 894
dont étudiants scolarisés à l'étranger	43 084	10 167
dont originaires d'États tiers	12 894	2 903
Hautes écoles universitaires	10 125	2 194
Bachelor	1 688	315
Master	3 974	1 193
Doctorat	4 463	686
Hautes écoles spécialisées et pédagogiques	2 769	709
Bachelor	1 531	333
Master	1 238	376

Source : OFS
www.economiesuisse.ch

Dans quelles filières les personnes originaires d'États tiers étudient-elles?

Les chiffres de l'OFS montrent clairement que plus de 55% des diplômes obtenus par des personnes originaires d'États tiers dans des hautes écoles universitaires concernent des filières MINT⁵. Ce chiffre est bien supérieur à la part des diplômes MINT à l'ensemble des diplômés tous étudiants confondus. En 2017, les étudiants d'États tiers ont ainsi obtenu plus de 1500 diplômes pour des filières MINT.

La figure 3 montre la proportion de diplômés d'États tiers pour toutes les filières en 2017. Elle couvre tous les diplômes de bachelor et de master ainsi que les doctorats auprès de hautes écoles universitaires.

Le génie mécanique et électrique affiche le plus fort taux de diplômés originaires d'États tiers avec 17,5%. Viennent ensuite les sciences exactes, suivies des sciences naturelles, exactes et autres. Le top 5 est complété par les sciences techniques pluridisciplinaires et autres ainsi que les sciences

naturelles. On trouve également un nombre supérieur à la moyenne de diplômés d'États tiers en théologie, pharmacie, filières interdisciplinaires et autres ainsi que dans la construction et la géodésie. Ils sont cependant moins nombreux que la moyenne en médecine, en droit, mais également dans les sciences sociales, les langues, l'histoire et dans les sciences culturelles.

Figure 3



On voit apparaître une image claire: Les personnes originaires d'États tiers sont surreprésentées dans les filières MINT. Or c'est précisément dans ce domaine que la Suisse connaît une pénurie de main-d'œuvre sévère. Pour atténuer cette pénurie, on pourrait envisager d'intégrer sur le marché du travail cette main-d'œuvre spécialisée qui a déjà pu s'acclimater pendant les études. Le potentiel est en effet non négligeable.

Les étrangers sont également très importants pour la relève scientifique. Parmi les doctorants dans les filières MINT, la proportion de personnes originaires d'États tiers oscille entre 20% et 30%. Pour une recherche forte, la Suisse a besoin d'étudiants d'États tiers pouvant contribuer à l'excellence dans la recherche et dans l'enseignement.

Combien de diplômés originaires d'États tiers restent et travaillent en Suisse après l'achèvement de leur formation?

En règle générale, les diplômés internationaux sont mobiles et disparaissent souvent rapidement des radars. On ne dispose pas non plus de données fiables sur le nombre de diplômés d'États tiers qui exercent une activité lucrative en Suisse après leurs études. Nous avons essayé d'établir un tableau le plus proche possible de la réalité au moyen des informations disponibles.

Pour ce faire, deux approches étaient possibles. La première s'appuie sur la réponse du Conseil fédéral à la motion du conseiller national PLR Marcel Dobler⁶. On peut y lire que le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) accorde 150 à 200 permis de séjour par an, dans le cadre des contingents, à des diplômés d'États tiers. Pour voir ce que cela représente par rapport à l'ensemble des diplômés d'une année académique, nous avons comparé ce chiffre au nombre de diplômes de bachelor et master pour une année. Il apparaît que 10% à peine des titulaires d'un bachelor ou d'un master entrent effectivement sur le marché du travail suisse.

La seconde approche s'appuie sur l'étude d'Annique Lombard (2017) à l'Université de Neuchâtel⁷. Cette étude calcule, sur la base des diplômes de master décrochés en 2012, le pourcentage de diplômés internationaux des hautes écoles qui restent en Suisse. Le résultat montre que deux ans après l'achèvement des études, 28% des diplômés d'États tiers séjournent toujours en Suisse sans poursuivre de formation. On peut dire que 16% des diplômés internationaux entament un doctorat en Suisse. On ignore par contre quelle part des 28% de diplômés restés en Suisse sans poursuivre de formation, travaillent effectivement et séjournent en Suisse pour des raisons familiales ou autres. Une étude similaire réalisée en Allemagne arrive à la conclusion que la moitié des personnes restées dans le pays après l'achèvement des études exercent une activité lucrative⁸. Si on part de l'hypothèse que le taux est identique en Suisse, alors 14% seulement d'une volée sont actifs sur le marché du travail.

On peut supposer que 10% à 15% environ de tous les diplômés d'États tiers exercent effectivement une activité lucrative en Suisse. Une étude comparative de l'OCDE montre que ce taux se situe entre 15% et 29% au sein de l'UE.⁹

Combien coûte la formation des étudiants d'États tiers aux contribuables suisses?

En Suisse, les taxes d'études couvrent une partie seulement des frais de formation effectifs. Les pouvoirs publics subventionnent en grande partie la formation des étrangers. Ceux-ci paient des taxes d'études supérieures seulement dans de rares cas.

Dès lors, on peut se demander combien les étudiants étrangers coûtent réellement. Un calcul fiscal global intégrerait non seulement les frais occasionnés mais également les recettes. D'une manière générale, il ressort de la littérature que le bilan fiscal est d'autant meilleur qu'une personne travaille longtemps dans un pays après la fin de ses études. L'établissement d'un bilan fiscal dépasse toutefois le cadre de la présente analyse. Nous nous contenterons d'examiner les coûts de formation. L'objectif est d'évaluer grossièrement les coûts effectifs.

Pour ce faire, nous avons besoin d'informations sur les coûts par étudiant, sur les taxes d'études et sur la durée des études. L'OFS calcule les coûts par étudiant mais sans distinguer les niveaux d'études. Les données concernant les taxes d'études sont accessibles sur les sites internet des hautes écoles. En ce qui concerne la durée des études, l'OFS fournit des chiffres par filière et par niveau d'études. On dispose donc du nombre d'étudiants originaires d'États tiers par niveau d'études, mais on ignore dans quelles filières ils se trouvent. Autrement dit, les données disponibles permettent de faire des calculs pour les coûts par niveau d'études, mais pas par filière. À titre d'exemple, nous commencerons par établir les coûts pour une formation de bachelor et de master dans une université en Suisse. Ensuite, nous estimerons les coûts totaux par année d'une formation de bachelor et de master dans une université ou une haute école en Suisse pour les étudiants d'États tiers.

Selon l'OFS, les coûts moyens d'une formation universitaire se situent aux alentours de 23 000 francs par an¹⁰. La durée moyenne des études est de quatre ans pour un bachelor et de deux ans et demi pour un master. Les

taxes d'études moyennes (non pondérées) des universités suisses se montent à 2500 francs par an¹¹. Calculés sur la base de ces paramètres, les coûts moyens d'études de bachelor et de master en Suisse pour un étudiant originaire d'un État tiers se montent ainsi à 133 000 francs au total. Selon l'OFS, une formation de bachelor et de master auprès d'une haute école spécialisée revient à 30 000 francs environ par étudiant et par an. Ce montant supérieur s'explique par le taux d'encadrement – nombre d'étudiants par enseignant – supérieur dans les HES par rapport aux universités. Les taxes d'études moyennes varient davantage d'une HES à l'autre et sont nettement plus élevées, en particulier pour les étrangers en formation de niveau master. On arrive ainsi à des taxes d'études moyennes, non pondérées, de 4800 francs par an environ.

Si on estime les coûts occasionnés dans les HES, dans les hautes écoles pédagogiques et dans les universités sur cette base, on peut dire que la Suisse consacre chaque année 180 millions de francs par an au total pour former 8500 étudiants de bachelor et de master originaires d'États tiers.



En guise de résumé, retenons que :

- 5,6% de tous les étudiants en Suisse sont originaires d'États tiers. Pendant l'année académique 2017/18, 13 000 personnes originaires d'États tiers au total ont étudié en Suisse, dont plus de 10 000 auprès d'une haute école universitaire.
- En 2017, près de 3000 personnes originaires d'États tiers ont achevé une formation de bachelor ou de master voire un doctorat.
- Plus de la moitié de tous les diplômes décrochés par des personnes originaires d'États tiers concernent des filières MINT. Ces personnes sont donc surreprésentées dans ces filières.
- Entre 10% et 15% des diplômés d'États tiers seulement sont entrés sur le marché du travail suisse après l'achèvement de leur formation.
- Les coûts d'une formation de bachelor et de master dans une université en Suisse se montent à 133 000 francs en moyenne. Au total, les bachelors et masters effectués par des étudiants d'États tiers auprès d'universités et de hautes écoles spécialisées en Suisse coûtent 180 millions de francs par an environ.

La Suisse fait fausse route avec sa politique visant à attirer les meilleurs talents à l'échelle mondiale: Les personnes à haut potentiel évitent notre pays et préfèrent étudier dans des contrées plus ouvertes. La Suisse ferait bien de proposer de meilleures conditions pour inciter des jeunes gens hautement

qualifiés qui connaissent bien le pays, mais ne disposent pas d'une expérience professionnelle suffisante à rester sur le long terme.

Quels facteurs nous empêchent de mieux exploiter le potentiel des étudiants originaires d'États tiers? Le facteur principal est la politique restrictive de la Suisse en ce qui concerne l'accès à son marché du travail. Nous avons identifié quatre problèmes: premièrement, les contingents auxquels sont soumis les titulaires de diplômes originaires d'États tiers, deuxièmement, l'impossibilité d'effectuer un stage, troisièmement, la brièveté de la période de recherche et, quatrièmement, l'exigence d'un engagement à quitter le pays après l'achèvement des études.

Pour ce qui concerne les contingents, y sont soumises les personnes originaires d'États tiers qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse. Ces personnes se sont, en règle générale, formées à l'étranger. Sur le plan légal, les diplômés originaires de pays extra-européens sont mis sur un pied d'égalité avec les étrangers formés à l'étranger, alors que les premiers ont effectué leurs études en Suisse. Ces deux groupes de personnes présentent des différences considérables. Pour commencer, un étranger diplômé d'une haute école suisse s'est formé aux frais de la collectivité. Ensuite, cette personne connaît déjà la Suisse, y a lié des amitiés et parle probablement mieux le français ou l'allemand qu'une personne qui foule le sol suisse pour la première fois.

La brièveté de la période de recherche constitue un deuxième problème. D'une part, on peut se demander si une période de six mois est suffisante pour trouver un emploi adapté. La durée de recherche moyenne est de six à neuf mois sur le marché du travail. Nous avons vu que, en comparaison internationale, la période de recherche prévue en Suisse est une des plus courtes.

D'autre part, et c'est plus important, les étudiants d'États tiers ne peuvent pas effectuer de stage que ce soit pendant les études ou Pendant la période de recherche¹². Actuellement, un stage est le meilleur moyen d'acquérir de l'expérience et d'entrer dans la vie active. C'est aussi un instrument de sélection important pour les employeurs. Cette impossibilité complique fortement l'entrée sur le marché du travail.

Le dernier point concerne l'engagement écrit à quitter le pays que doivent fournir de futurs étudiants avec leur demande de visa. Cela a un effet dissuasif pour de nombreux jeunes gens désireux d'étudier en Suisse, car on leur signale clairement qu'ils ne sont pas les bienvenus sur le marché du travail. Cela est d'autant plus gênant que, depuis la révision de la loi sur les étrangers découlant de l'initiative parlementaire de Jacques Neiryck, cette pratique est dépourvue de bases légales. On peut imaginer qu'elle amenuise nettement la probabilité qu'une personne demande une prolongation, de six mois, de son permis de séjour pour chercher emploi et qu'elle s'intègre sur le marché du travail suisse. Une personne qui signe un tel formulaire (« [...] Je m'engage à ne solliciter aucune demande de prolongation du permis de séjour après mes études en Suisse. Je suis conscient(e) du fait que ma signature signifie une obligation légale selon le droit suisse.») n'osera que dans de rares cas demander un délai pour chercher un emploi ou un permis de travail.

Propositions de l'économie

Pour une place économique à forte vocation internationale et fondée sur l'innovation, comme la Suisse, l'attitude actuelle à l'égard des étudiants et des diplômés d'États tiers n'est pas adéquate. Pour les raisons exposées plus haut, les milieux économiques proposent donc ce qui suit:

1. Les étrangers originaires d'États tiers qui ont achevé des études auprès d'une haute école reconnue par la Confédération ...
 - a. ... ne sont pas soumis aux contingents si un employeur suisse souhaite les embaucher;
 - b. ... peuvent effectuer un stage pendant leurs études ou pendant la période de recherche;
 - c. ... peuvent prolonger, une fois uniquement, la période de recherche, de six mois supplémentaires.

2. Les représentations suisses à l'étranger cessent de demander obligatoirement un engagement à quitter le pays.

Dès lors que ces propositions seront mises en œuvre, davantage d'étrangers originaires d'États tiers travailleront en Suisse après l'achèvement de leurs études. Les avantages qui en découleront compenseront rapidement les frais

de formation financés par la collectivité et s'intégreront plus rapidement en Suisse que d'autres personnes originaires d'États tiers. Cela atténuera également la pénurie de main-d'œuvre qualifiée. Une attitude ouverte rendra la Suisse plus attrayante pour les personnes à haut potentiel. Alors les hautes écoles pourront sélectionner des dossiers parmi un plus grand nombre de candidatures, ce qui accroîtra la qualité des formations.



Basile Dacorogna

Suppléant de la direction romande, Responsable de projet Concurrence et régulation



Rudolf Minsch

Responsable Politique économique générale & Économie extérieure, Chef économiste, membre de la direction



Ensar Can

Projektleiter allgemeine Wirtschaftspolitik & Bildung

-
- 1. Plusieurs études ont montré, depuis, que le succès d'une économie tient pour une part non négligeable à sa capacité à attirer les talents mondiaux.:** (cf. entre autres Raunio et Forsander, 2009)
 - 2. permis de travail:** Permis de séjour de catégorie B
 - 3. 5,6%:** Ce chiffre se réfère aux formations de bachelor et master ainsi qu'aux doctorats.
 - 4. 3,2%:** L'OFS présente les chiffres pour les HES et hautes écoles pédagogiques ensemble. Cela dit, la proportion de personnes originaires d'États tiers dans les hautes écoles pédagogiques est minime.
 - 5. MINT:** Filières MINT: sciences exactes, sciences naturelles, autres filières des sciences exactes et naturelles, médecine, médecine dentaire, médecine vétérinaire, pharmacie, construction et géodésie, génie mécanique et électrique, sciences agronomiques et forestières, sciences techniques pluridisciplinaires et autres
 - 6. La première s'appuie sur la réponse du Conseil fédéral à la motion du conseiller national PLR Marcel Dobler:** Le 20 septembre 2018, le Conseil national s'est prononcé sur la motion 17.3067 «Si la Suisse paie la formation coûteuse de spécialistes, ils doivent aussi pouvoir travailler ici» de Marcel Dobler. L'objectif de cette motion est que les étudiants d'États tiers puissent accéder plus facilement au marché du travail suisse. Elle a été adoptée par 143 voix contre 41 et 2 abstentions.
 - 7. La seconde approche s'appuie sur l'étude d'Annique Lombard (2017) à l'Université de Neuchâtel:** Lombard, A. (2017): Diplôme en poche – partir ou rester dans le pays hôte? Une analyse des trajectoires des étudiants internationaux en Suisse. Géographie n° 10, pp. 31-54)
 - 8. Une étude similaire réalisée en Allemagne arrive à la conclusion que la moitié des personnes restées dans le pays après l'achèvement des études exercent une activité lucrative:** Hanganu E. et Hess B. (2014): Beschäftigung ausländischer Absolventen deutscher Hochschulen. Ergebnisse der BAMF-Absolventenstudie 2013
 - 9. Une étude comparative de l'OCDE montre que ce taux se situe entre 15% et 29% au sein de l'UE.:** Weisser, R. (2016): «Internationally mobile students and their post-graduation migratory: An analysis of determinants of student mobility and retention rates in the EU», OECD Social, Employment and Migration Working Papers, No. 186.
 - 10. 23 000 francs par an:** Hors coûts de recherche
 - 11. à 2500 francs par an:** Ce chiffre tient compte des taxes d'études parfois supérieures payées par les étrangers
 - 12. Pendant la période de recherche:** excepté les stages obligatoires
-